

HALLOWEEN

LUNDI 31 OCTOBRE

DÉFILÉ dans les rues de Pronleroy



Rendez vous devant le château

Distribution de bonbons Salle de la Mairie



COMITÉ DES FÊTES

Dernier Ramassage

MARDI 25 OCTOBRE



Lettre d'infos

Site : www.pronleroy.com



2022
OCTOBRE
158 mairiedepnonleroy@gmail.com Tél: 03 44 51 74 03
PERMANENCES
Mardi 17h à 18h Jeudi 11h à 12h

PERMANENCE des ÉLUS JEUDI 6 Octobre de 17h à 18h

NOEL des ENFANTS de 0 à 10 ans



Cette année , la Municipalité a le plaisir d'offrir aux enfants une carte cadeau d'une valeur de **15 Euros** valable dans les magasins de l'enseigne CULTURA.
Si vous souhaitez obtenir cette carte, nous vous remercions de nous retourner le bon que vous allez recevoir : soit en boîte aux lettres de la Mairie ou par mail « mairiedepnonleroy@gmail.com » pour le **JEUDI 20 OCTOBRE 2022**

QUALITE de L'EAU

Les résultats d'analyses de l'eau sont toujours affichés ou consultables sur le site de la commune.

Cependant nous avons choisi de les diffuser pour être certains que vous soyez tous informés des derniers résultats.

Ceux ci laissent apparaître depuis quelques semaines une teneur en

pesticides non conforme.

Il s'agit semble-t-il d'un herbicide utilisé dans la culture des betteraves à sucre.

Nous sommes incapables et non qualifiés pour vous dire quels sont les risques.

Nous vous invitons à la plus grande prudence et à ne pas consommer cette eau.

Les seuls responsables sont la Communauté de Commune, la SAUR et l'ARS en matière de distribution et d'information.

Ils doivent veiller à ce que l'eau soit propre à la consommation.

A ce jour aucune réaction de tous ces responsables.

J'ai rapidement contacté la SAUR par téléphone. Il m'a été répondu que celui qui avait eu l'idée de mesurer le taux de pesticides devait assumer

l'absence de conformité. **Quelle drôle de réponse!!**

J'ai demandé à la Com de Com par courrier d'informer les usagers sur les risques sanitaires, de procéder à la distribution d'eau en bouteille et de mettre en place les mesures nécessaires à une distribution d'eau conforme.

Nous vous informerons sur les mesures prises.



DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE
SOUS-DIRECTION SANTE ENVIRONNEMENTALE
Qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine



Extraits du Rapport d'analyse du 22 Aout 2022 PRONLEROY

(affichage complet sur tableau d'affichage et sur le site de la Commune)

Total des pesticides analysés	0,943 µg/L	0,50
Chloridazone desphényl	0,61 µg/L	0,10
Chloridazone méthyl desphényl	0,270 µg/L	0,10

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00143030)

Eau d'alimentation non conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres Desphényl-Chloridazone, Méthyl-Desphényl-Chloridazone et total pesticides. Un contrôle renforcé est mis en place.

Lettre à : Monsieur le Président Frantz DESMEDT,

Je n'irai pas par quatre chemins et je ferai court.

La communauté CCPP possède la compétence eau. Vous êtes donc le garant de la bonne distribution et de la sécurité sanitaire de l'eau.

Vous n'êtes surement pas sans savoir que l'eau distribuée à Pronleroy n'est pas conforme puisque chargée en pesticide.

Cela fait quelques semaines déjà et aucune intervention de votre part.

J'ai des réceptions des premiers résultats, contacté par téléphone la SAUR, on m'a juste répondu que celui qui avait eu l'idée de mesurer ces constantes devait assumer le résultat.

Dingue comme réponse.

Je mets au défi quiconque de boire dans un verre ayant contenu un herbicide, pour betteraves sucrières reconnu comme perturbateur endocrinien, bien que rincé une bonne centaine de fois.

Le feriez-vous Monsieur le Président ?

Peut-on boire cette eau ?

Je ne le pense pas.

Peut-on cuisiner avec cette eau ?

Beaucoup d'inquiétudes auxquelles il vous faut répondre.

Je vous demande dès à présent de faire distribuer de l'eau en bouteille pour tous les usagers, d'assumer votre rôle d'informations et de prendre les mesures nécessaires à la distribution d'une eau conforme à la norme.

Vous êtes le seul garant de la sécurité sanitaire de l'eau. Vous nous devez une vigilance sans faille.

Je vous adresse Monsieur le Président mes Salutations.

Bruno RABUSSIER

LA PROPRETÉ DANS LES CIMETIÈRES EST L'AFFAIRE DE TOUS

Il est bon de rappeler, que l'agent communal a en charge :
la voirie, les allées et les terrains communs.

En revanche, il appartient à chaque famille de veiller à la propreté de sa concession ainsi que les inters tombes (comme il est stipulé sur le règlement des cimetières. Extrait ci après.

Entretien des cimetières de PRONLEROY (Article 60)

L'entretien des parties communes est à la charge de la Commune.

L'entretien des sépultures (y compris les inter-tombes) est à la charge des familles.